

Entreprise de la rivière Red-Deer.—L'aménagement projeté de la rivière Red-Deer permettra d'irriguer quelque 400,000 acres de terre dans le centre oriental de l'Alberta. L'entreprise consiste en un barrage à Ardley, sur la rivière Red-Deer, et en un maître canal d'aménée, d'environ cent milles, à deux réservoirs principaux, les lacs Craig et Hamilton. Le barrage comprendra des aménagements hydro-électriques dont partie de la production servira au pompage et partie sera vendue commercialement. L'entreprise, une fois terminée, devrait fournir vingt millions de kWh au marché.

Travaux d'irrigation en Colombie-Britannique.—Des travaux d'irrigation ont été entrepris en Colombie-Britannique sous l'empire de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants et à la demande du gouvernement de la province. Trois entreprises, celle de Chase et celles dites *Johnstone Western Canada Ranching Project No. 1 and No. 2*, ont été parachevées dans la vallée de la Thompson-Sud. Grâce à elles, 809 acres de terre ont été aménagées en vue de l'irrigation au profit de quelque 40 anciens combattants de la seconde guerre mondiale.

Trois autres entreprises ont été terminées dans la vallée de l'Okanagan: l'entreprise d'irrigation de Westbank, celle de Bankhead, près de Kelowna, et celle de Cawston-Benches, à l'est de la ville de Keremeos. Ces entreprises arrosent 1,782 acres de terre où sont établis 170 anciens combattants de la seconde guerre mondiale. L'entreprise de West-Benches (Penticton), irriguant environ 200 acres et desservant 97 petits lopins où sont établis des anciens combattants, a été terminée en 1953.

Les vallées de l'Okanagan et de la Thompson-Sud sont des régions de culture intensive. Les terres aménagées pour l'irrigation par les autorités fédérales serviront surtout à la culture des baies et des légumes et à l'industrie laitière. Les régions propices à de nouveaux aménagements font le sujet d'investigations constantes.

Principales entreprises d'assainissement.—*Entreprise de Riding-Mountain.*—Les autorités chargées d'appliquer la loi sur le rétablissement agricole des Prairies ont mené des enquêtes approfondies dans cette région, à la demande du gouvernement du Manitoba. Le débordement des cours d'eau qui descendent les versants septentrional et oriental des monts Riding et Duck cause des dommages à une vaste étendue de bonnes terres agricoles. Les autorités fédérales ont donc été priées d'aviser à empêcher les inondations qui affectent une superficie de plus de 252,000 acres.

Le coût des travaux d'égouttement dans cette région est partagé entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Manitoba. Les travaux portent surtout sur les ruisseaux Mink et Edwards, dans la région de Riding-Mountain. Ils consistent à nettoyer et à endiguer le lit des cours d'eau et à le redresser en en coupant les méandres et en le détournant. Le gros des travaux sur ces deux rivières s'est achevé en 1951.

On continue d'étudier également la question de l'érosion des rives des cours d'eau du mont Riding afin de les stabiliser et de réduire l'érosion au minimum. Il faudra poursuivre les études pendant plusieurs années avant de pouvoir obtenir des résultats concrets.

Entreprise de la rivière Assiniboine.—Les travaux ont été entrepris par les autorités chargées de l'application de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies à la demande du gouvernement du Manitoba, afin d'empêcher de nouveaux débordements de l'Assiniboine, surtout entre Brandon et Virden et entre Portage-la-Prairie et Headling, où des milliers d'acres de riches terres agricoles ont été fréquemment inondées.

Les études entreprises se rattachent toutes au relevé dont le bassin de la rivière Rouge fait actuellement l'objet. Plusieurs plans de détournement des eaux de la rivière Assiniboine aux époques de crue sont actuellement à l'étude. On étudie en détail les données relatives à l'écoulement des eaux dans le bassin hydrographique de la rivière Assiniboine et la possibilité d'aménager des réservoirs près de sa source.

Entreprise d'égouttement de la région de la rivière Saskatchewan.—Les autorités fédérales ont fait des relevés et des enquêtes afin de déterminer la possibilité d'assécher en vue de l'agriculture les terres situées dans la région de Pasquia du delta de la rivière Saskatchewan, près de Le Pas, au Manitoba. Il en est résulté l'accord du 17 avril 1953 entre le gouvernement du Canada et celui du Manitoba en vue de la construction d'ouvrages d'assèchement